

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Informations

La Convention des Entreprises sur le Climat (CEC)



CEC est une association d'intérêt général. Elle organise des parcours pour collectif de dirigeants, dont le but est notamment de :

- Comprendre en profondeur les enjeux écologiques et leurs impacts sur le monde, sur le territoire et sur chaque entreprise ;
- Construire ensemble, entre pairs, de nouveaux modèles économiques compatibles avec le vivant et les limites planétaires.

Il reste des places pour rejoindre le collectif de dirigeants du territoire, aux côtés d'entreprises

comme la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, les Manufactures Thierry, l'entreprise René Pierre, Grand Besançon Métropole et beaucoup d'autres.

Le détail des dates, le parcours, les témoignages des entreprises participantes, les modalités de participation sont disponibles sur [cette présentation](#). Toutes les informations sont sur [le site](#) et notamment le [rapport final](#) du premier parcours régional en Bourgogne-Franche-Comté avec les exemples des entreprises mobilisées.

La participation aux frais est défiscalisable et la Région peut prendre en charge 80% de la cotisation.

La DREETS Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien à ce programme d'accompagnement pour structurer la transition écologique au sein des entreprises.

Contact : Brioux Michoud / 06 05 40 77 43

Voir des témoignages [Alumnis CEC](#)

Femmes entrepreneures : des dispositifs pour vous accompagner

Vous êtes une femme et vous souhaitez vous lancer dans l'entrepreneuriat ? Des solutions existent pour concrétiser votre projet !

Des financements pour démarrer

► Garantie ÉGALITÉ Femmes

Proposée par France Active, cette garantie facilite l'accès au crédit bancaire en couvrant jusqu'à 80 % d'un emprunt, dans la limite de

50 000 €. Elle s'adresse aux femmes créant, reprenant ou développant une entreprise.

► [Wom'energy](#)

Ce programme du Réseau Entreprendre propose un prêt d'honneur entre 15 000 et 50 000 €, ainsi qu'un accompagnement par des entrepreneurs expérimentés.

Un accompagnement régional et des réseaux dédiés

► [Plans d'Action Régionaux \(PAR\)](#)

De nombreuses régions ont mis en place des dispositifs spécifiques pour aider les femmes à

entreprendre dans des secteurs variés (industrie, tech, bâtiment...). Renseignez-vous auprès de votre CCI ou CMA.

Incubateurs et réseaux d'accompagnement

Des structures comme Willa ou Les Audacieuses offrent du mentorat, des formations et des espaces de travail pour accompagner les créatrices d'entreprise.

Des ressources

- Une série de vidéos pour inspirer et informer les femmes dans leur projet entrepreneurial. En cinq épisodes, cette web-série « La Minute

Cash » met en lumière le cheminement de Charlotte dans les étapes de la création de son entreprise.

[En savoir plus sur le site de la DGE.](#)

- Quelles démarches accomplir ? Comment bâtir son business plan ? Comment établir son plan de financement ? Découvrez le guide dédié sur le site [les clés de la banque](#)

Besoin d'infos ?

Retrouvez les aides disponibles sur [Entreprendre.service-public.fr](#) ou [aides-entreprises.fr](#)

■ Appels à projets

Un financement pour développer les actions de formation en situation de travail (Afest)

Les entreprises et associations de moins de 300 salariés ont une nouvelle opportunité pour renforcer les compétences de leurs équipes grâce à un appel à projets lancé par l'Anact.

L'objectif ? Encourager l'action de formation en situation de travail (Afest), une méthode encore peu connue mais efficace pour améliorer à la fois les compétences et les conditions de travail.

Pourquoi cet appel à projets ?

L'Afest permet d'intégrer directement la formation au sein du travail quotidien. Ce dispositif offre plusieurs bénéfices :

- Une prise en compte des conditions de travail dans le développement des compétences ;
- Un renforcement du dialogue social et professionnel en entreprise ;
- Une autonomie accrue des entreprises dans la mise en place de formations adaptées.

Qui peut candidater ?

Les entreprises et associations de moins de 300 salariés, ainsi que les organismes d'accompagnement (fédérations, branches professionnelles, syndicats, organismes de formation, etc.).

Un financement dédié

Une enveloppe de 300 000 euros est disponible pour soutenir les initiatives retenues. Les candidatures doivent être déposées avant le 15 juillet.

Vous souhaitez intégrer la formation en situation de travail dans votre entreprise ? C'est le moment de passer à l'action !

[Consultez le détail de l'appel à projets](#)

Vendredi 4 avril à 11h : [suivez le webinaire](#) de présentation de cet appel à projets (Gratuit)



Améliorer la santé des femmes au travail : Un financement pour votre entreprise

Les entreprises et associations de moins de 300 salariés peuvent bénéficier d'un financement pour améliorer la santé des femmes au travail. L'Anact, via le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact), lance un appel à projets pour soutenir des initiatives visant à mieux prendre en compte les risques professionnels spécifiques aux des femmes.

Pourquoi cet appel à projets ?

Les conditions de travail des femmes restent un enjeu majeur, notamment dans certains secteurs comme l'agroalimentaire, la vente, les startups, l'esthétique, la petite enfance ou encore l'hôtellerie-restauration.

L'appel à projet «Decarb IND 25»

L'appel à projets DECARB IND 25 (programme France 2030) initialement prévu jusqu'au 13 mars 2025, est prolongé jusqu'au 15 mai 2025.

Pourquoi cet appel à projets ?

Ce dispositif vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels en finançant des projets autour de quatre axes :

- Efficacité énergétique
- Modification des mix énergétique
- Modification des mix matière
- Captage, valorisation et stockage du carbone

Votre entreprise est-elle éligible ?

Si votre site industriel mène un projet permettant de réduire plus de 1 000 tonnes de dioxyde de carbone

Cet appel à projets vise à encourager des actions concrètes autour de trois axes :

- Faire une évaluation différenciée des risques professionnels dans les documents uniques d'évaluation des risques (DUERP).
- Développer la prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel.
- Adapter le travail en cas de problèmes de santé gynécologique.

Un financement dédié

Les structures de moins de 300 salariés (entreprises, associations) ainsi que les organismes d'accompagnement (syndicats, fédérations, organismes de formation, etc.) peuvent soumettre un projet. Une enveloppe de 500 000 euros sera répartie entre les projets retenus. Les porteurs de projet doivent compléter un dossier et saisir en ligne leur demande de subvention avant le 18 juillet.

Votre entreprise souhaite agir pour la santé des femmes au travail ? C'est le moment de saisir cette opportunité !

[Consultez le détail de l'appel à projets](#)

équivalent (CO₂eq) par an, avec un investissement supérieur à 3 millions d'euros et une demande d'aide inférieure à 30 millions d'euros, vous pouvez candidater. Toutes les régions sont concernées par ce dispositif.

Comment déposer un dossier ?

Dépôt des dossiers : sur la plateforme ADEME AGIR
Nouvelle date limite : 15 mai 2025

Pour plus d'informations et vérifier votre éligibilité, contactez votre référent territorial ADEME ou envoyez un courriel à decarbonation.industrie@ademe.fr.

[Consulter l'AAP](#)